

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 juin 1971

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

[Français]

M. Victor Forget (Saint-Michel): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 4^e rapport du comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-Verbaux de ce jour.]

* * *

LA CONSTITUTION

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DE LA CHARTE

[Traduction]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il a été convenu la semaine dernière à la conférence sur la constitution de Victoria que les gouvernements y représentés feraient savoir au secrétaire de la conférence avant le lundi 28 juin s'ils acceptaient la Charte constitutionnelle canadienne, 1971. Je voudrais informer la Chambre que le gouvernement fédéral a informé aujourd'hui le secrétaire qu'il juge la charte acceptable.

• (11.10 a.m.)

Je tiens à préciser que le gouvernement, tout en étant disposé à accepter la charte et à en recommander l'approbation aux deux Chambres du Parlement, la considère comme un compromis. Sous plusieurs aspects, les dispositions de la charte ne représentent pas ce que le gouvernement aurait préféré. Telle est la nature de tous les accords négociés qui doivent tenir compte d'importantes divergences d'opinion. L'essence de l'accord réside dans la concession et le gouvernement fédéral, tant à Victoria qu'auparavant, a fait des concessions sur un certain nombre de points qu'il jugeait importants afin d'obtenir l'accord. Les gouvernements provinciaux ont fait de même, je pense. On pourrait dire, à mon avis, que la charte représente un compromis acceptable, en ce sens que même si aucun gouvernement n'a obtenu exactement ce qu'il voulait, que chaque participant était convaincu que le Canada et les Canadiens seraient mieux gouvernés grâce à la charte. Telle étant la nature du compromis et, partant, de la charte, il est particulièrement décevant et regrettable que le Québec ait décidé de rejeter la charte dans sa forme actuelle.

[Français]

Il nous est peut-être permis de fonder quelque espoir sur le fait que la déclaration du premier ministre du Québec laisse entendre que le refus de la province tient à un seul aspect de la charte, à savoir l'«incertitude» qui, à ses yeux, entourerait le sens et les effets des articles 44 et 45, ces articles constituant la version révisée de l'article 94A de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Lors de ma conférence de presse, à Toronto, mercredi, j'ai bien dit que si le gouvernement du Québec veut formuler des propositions précises de nature à dissiper toute incertitude à cet égard, le gouvernement fédéral l'accueillera volontiers. Le cas échéant, nous communiquerions alors avec les premiers ministres des provinces pour voir s'il n'y aurait pas moyen de résoudre ce problème d'une façon acceptable à tous les intéressés.

Je dois évidemment souligner aussi le fait qu'on ne saurait retarder indéfiniment l'acceptation de la charte. Les parties qui en arrivent à un compromis ne peuvent être tenues liées par lui, entièrement ou partiellement, à moins que l'accord qui devait en résulter ne se produise dans un délai raisonnable.

[Traduction]

Ce sera bien sûr une grande déception si la charte n'a pas en définitive le destin envisagé—le débat aux assemblées législatives et aux deux Chambres du Parlement et leur approbation. Je suis persuadé qu'elle constituerait un grand progrès pour le Canada. Elle fournirait aussi, je pense, un moyen d'adapter graduellement et progressivement notre constitution tout entière et de ménager à toutes les provinces et à l'ensemble du pays un avenir plus brillant. Toutefois, si la charte est rejetée, ce ne sera pas la fin du pays. Comme je l'ai dit à l'ouverture de la conférence constitutionnelle de Victoria, la révision de la constitution est une entreprise formidable, un défi majeur pour l'ensemble du Canada. Elle ne se réalisera que par la compréhension mutuelle, la patience et les accommodements. Mais tôt ou tard, elle deviendra une réalité. Dans l'intervalle—comme après cette réalisation—la tâche du gouvernement et du Parlement, c'est de concrétiser la grande promesse de notre avenir au sein d'un Canada uni.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ose croire que la Chambre se montrera indulgente si mes remarques quasi impromptues, en réponse au premier ministre, n'ont pas leur fini habituel. Néanmoins, je voudrais faire deux ou trois observations au sujet de la déclaration du chef du gouvernement.

Le premier ministre laisse entendre que les discussions sur la réforme constitutionnelle se poursuivront et cela, que la charte de Victoria, comme on l'a appelée, soit adoptée ou non, j'y vois là des motifs d'encouragement.